



Procès-verbal
Le mardi, 5 décembre 2000 - n° 147

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 173 Loi sur la sécurité civile.

La motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations générales sur le projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile, et ce, à compter du 13 février 2001;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 1^{er} février 2001;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Williams (Nelligan) concernant le nombre de décès attribuables aux jeux de hasard pour l'an 2000. Question n° 31, *Feuilleton et préavis* du 19 octobre 2000.

(Dépôt n° 1562-20001205)

5 décembre 2000

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 1^{er} décembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 148 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement.
Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1563-20001205)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 349 citoyens et citoyennes des régions de Québec, Lac-Saint-Jean, Lanaudière, Laurentides, Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches et Charlevoix, concernant les services de réadaptation aux enfants handicapés.

(Dépôt n° 1564-20001205)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 30 novembre 2000, envoyée à Mme Diane Lemieux, ministre du Travail, par Mme Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec, concernant l'application de l'équité salariale pour les employées municipales à la suite des fusions.

(Dépôt n° 1565-20001205)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un document sur les « Impacts des services non rendus en CHSLD », en date de mars 2000.

(Dépôt n° 1566-20001205)

5 décembre 2000

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

Copie d'un document intitulé « Subventions à l'amélioration du réseau local — enveloppe des ministres 1999-2000 », présentant la liste des montants de subvention par circonscription électorale.

(Dépôt n° 1567-20001205)

Motions sans préavis

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, propose :

QU'à l'occasion du lancement de l'Année internationale des bénévoles, l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse l'apport inestimable des milliers de bénévoles du Québec à l'édification d'une société plus juste et solidaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Arseneau, ministre délégué au Tourisme, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'excellence de madame Christiane Germain, présidente de Développement Germain-des-Prés, qui a reçu, hier, à Toronto, le prix « Hotelier of the Year » à l'occasion du 12th Annual Pinnacle Awards.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

5 décembre 2000

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi sur La Financière agricole du Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Brassard, ministre responsable de la Réforme parlementaire, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 168, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 168 est adopté.

5 décembre 2000

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 168 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Fournier (Châteauguay) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans six mois ».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report : cinq minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le

5 décembre 2000

député indépendant pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Fournier (Châteauguay).

À la demande de M. le Président, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

À 18 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 10.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de report de M. Fournier (Châteauguay).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 117 en annexe)

Pour: **35** Contre: **64** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi.

À la fin de son intervention, M. Ouimet (Marquette) propose l'ajournement du débat, conformément à l'article 100 du Règlement.

5 décembre 2000

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion d'ajournement du débat est rejetée à la majorité des voix.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 164, Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Gauthrin (Verdun), le débat est ajourné.

À 23 h 45, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 6 décembre 2000, à 10 heures.

5 décembre 2000

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 5 décembre 2000, à 15 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Beaumier (Champlain), le représentant du premier ministre, de M. Bergman (D'Arcy-McGee), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Duchesne, secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 102 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*);
- n° 115 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière;
- n° 132 Loi modifiant la Loi sur les architectes;
- n° 139 Loi sur le notariat;
- n° 143 Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

5 décembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de report de M. Fournier (Châteauguay) :

(Vote n° 117)

POUR - 35

Beauchamp	Cusano	Kelley	Marsan
Béchar	Delisle	Lafrenière	Ouimet
Bélanger	Després	Lamoureux	Paradis
Bergman	Dupuis	Lamquin-Éthier	Poulin
Bordeleau	Fournier	Leblanc	Sirros
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Tranchemontagne
Chagnon	Gautrin	Maciocia	Whissell
Cholette	Gauvin	MacMillan	Williams
Copeman	Houda-Pepin	Marcoux	

CONTRE - 64

Arseneau	Boulianne	Duguay	Léonard
Barbeau	Brassard	Facal	Maltais
Baril	Caron	Gagnon	Marois
(Berthier)	Carrier-Perreault	Gendron	Ménard
Baril	Charest	Geoffrion	Paquin
(Arthabaska)	(Rimouski)	Goupil	Paré
Beaudoin	Chevrette	Harel	Payne
Beaulne	Cliche	Jolivet	Pelletier
Beaumier	Côté	Julien	(Abitibi-Est)
Bédard	(Dubuc)	Labbé	Rioux
Bégin	Côté	Lachance	Robert
Bergeron	(La Peltrie)	Landry	Rochon
Bertrand	Cousineau	Laprise	Signori
(Charlevoix)	Désilets	Leduc	Simard
Bertrand	Deslières	Legault	(Montmorency)
(Portneuf)	Dion	Léger	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lelièvre	(Richelieu)
Boisclair	Doyer	Lemieux	Vermette
Boulerice			